

Département de la NIEVRE République Française Arrondissement de : NEVERS Commune : POISEUX	<p style="text-align: center;"><u>EXTRAIT DU REGISTRE</u> <u>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>DE LA COMMUNE DE POISEUX</u></p> <p style="text-align: center;">Séance du : 25 Novembre 2022</p>
---	--

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Date d'affichage : 09/12/2022

Date de convocation du conseil : 21/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq du mois de novembre, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr FITY Jean- Louis, Maire.

Etaient présents :

M. FITY Jean-Louis
Mme BALDACINI Angélique
Mme COLIN Michèle
M. LAFARGUE Jérôme
M. RABIEGA Yann
M. LONGO Thierry
M. GUION Wilfrid
M. de VILLAINES Jean

Etaient absents:

M. GALLET Laurent
M. JOUSSOT David

Secrétaire de séance : Madame COLIN Michèle

DELIBERATION HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC : 2022I125 DE 19

Monsieur le Maire expose les horaires actuels d'éclairage public

Dans les hameaux : 6h30-22h30

Dans le Bourg : 5h30-23h30

Nuit de samedi à dimanche bourg : 5h30-minuit

et propose une diminution des heures dans le cadre de la hausse des prix de l'énergie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil :

- Modifie les horaires suivants :
Dans les hameaux : 6h30-22h00

Dans le Bourg : 6h00-23h00

Nuit de samedi à dimanche Bourg : 6h00-23h00.

- Autorise Monsieur le Maire à transmettre ces changements dès que possible au SIEEEN.

Le conseil souhaite faire un point à l'automne 2023 afin d'apprécier l'impact financier de ces modifications et ajustera si nécessaire.

Le Maire.

Jean-Louis FITY.